Délégation Des Pêches Maritimes d'Essaouira

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE n° 19/DPMESSAOUIRA/2026

Le Délégué des Pêches Maritimes d'Essaouira procède à l'achat sur BON de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Réalisation d'une étude d'impact environnemental relative au projet de construction de l'extension du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Tafedna, situé dans la commune de Tafedna, province d'Essaouira.

N°	DESIGNATION	Caractéristiques techniques	Unité de mesure	Quantité
01	- **Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE)** relative au projet de construction de l'extension du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Tafedna, situé dans la commune de Tafedna, province d'Essaouira, comprenant : • la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement conformément aux termes de référence ; • le dépôt du dossier complet de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) auprès de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) ; • la présentation des résultats de l'étude devant la CRUI en vue de l'obtention de l'acceptabilité environnementale.	Voir les Termes de référence	Forfait (F)	01

Lieu d'exécution de la prestation : Commune de **Tafedna**, province d'Essaouira

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation (Dépôt du dossier auprès de la commission Régionale Unifiée d'Investissement **(CRUI)) : Quinze (15) Jours calendaires.**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **12 novembre 2026** à **15 h 00 min.**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le Délégué des Pêches Maritimes d'Essaouira
Signé: BOUIAS Abdellah

Étude d'impact environnemental

1- Cadrage de la mission et collecte des données

- Prendre connaissance des documents techniques disponibles relatifs au projet ;
- Collecter et analyser les données environnementales, techniques, foncières et administratives disponibles ;
- Réaliser les visites de terrain nécessaires ;
- Identifier la zone d'étude et les principales composantes du milieu concerné ;
- Préciser la méthodologie d'intervention et le programme de réalisation de l'étude.

2- Description du projet et de l'état initial de l'environnement

- Présenter et justifier le projet ;
- Décrire les principales composantes du projet et ses caractéristiques techniques ;
- Analyser le cadre juridique, institutionnel et foncier du projet ;
- Décrire l'état initial de l'environnement du site ;
- Analyser le milieu physique, biologique, humain et socio-économique ;
- Identifier les zones sensibles, les contraintes naturelles et les enjeux environnementaux du site.

3- Identification et évaluation des impacts environnementaux

- Identifier les sources d'impact liées aux différentes phases du projet ;
- Évaluer les impacts directs et indirects ;
- Évaluer les impacts temporaires et permanents ;
- Évaluer les impacts positifs et négatifs ;
- Apprécier les impacts à court, moyen et long terme ;
- Élaborer une matrice d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux

4- Mesures environnementales et Plan de Gestion Environnementale

- Proposer les mesures d'atténuation des impacts négatifs ;
- Proposer les mesures de compensation, le cas échéant ;
- Proposer les mesures d'insertion environnementale du projet ;
- Identifier et évaluer les impacts résiduels ;
- Établir le bilan environnemental du projet ;
- Élaborer le Plan de Gestion Environnementale ;
- Élaborer le programme de surveillance environnementale en phase travaux ;
- Élaborer le programme de suivi environnemental en phase exploitation.

5. Dossier d'acceptabilité environnementale

Le titulaire devra :

- Préparer le questionnaire environnemental, le cas échéant ;
- Constituer le dossier d'Étude d'Impact sur l'Environnement conformément à la réglementation en vigueur ;
- Déposer le dossier complet auprès de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement **(CRUI)** ;
- Assurer le suivi administratif et technique de l'instruction du dossier jusqu'à son examen ;
- Présenter les résultats de l'étude devant les instances compétentes de la CRUI ;
- Répondre aux observations ou demandes de compléments formulées lors de l'instruction ;
- Intégrer les observations émises par le maître d'ouvrage et les autorités compétentes ;
- Produire les cartes, plans, figures, matrices, annexes techniques et tout document nécessaire ;
- Remettre le rapport définitif de l'Étude d'Impact sur l'Environnement en versions papier et numérique ;
- Obtenir l'acceptabilité environnementale du projet.

Livrables

Le titulaire remettra au maître d'ouvrage :

- Le rapport provisoire de l'Étude d'Impact sur l'Environnement ;
- Le rapport définitif de l'Étude d'Impact sur l'Environnement (versions papier et numérique) ;
- Les fichiers numériques modifiables et les versions PDF des documents produits ;
- Les cartes, plans, bases de données, figures et annexes techniques ;
- Le résumé non technique destiné au public, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le dossier complet déposé auprès de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) ;
- L'acceptabilité environnementale délivrée par les autorités compétentes.

NB : Le titulaire est tenu d'assurer l'ensemble des démarches administratives nécessaires jusqu'à l'obtention de l'acceptabilité environnementale du projet.

Le règlement de la prestation ne pourra intervenir qu'après la remise de l'acceptabilité environnementale au maître d'ouvrage.

Conditions requises des concurrents :

Le BET soumissionnaire doit, obligatoirement être agrée pour le domaine d'activité **D 19.**
Une copie dudit agrément doit être transmise, en parallèle du dépôt de la soumission sur le portail des marchés publics (PMP), à l'adresse suivante : **abdelhak.rouias@mpm.gov.ma**

Annexe

- **Consistance du projet à Titre Indicatif**
- **Plan de situation de l'extension**

I. Consistance du projet à Titre Indicatif :

a) Superficie d'emprise projetée

Dans le cadre de l'extension du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Tafedna, les surfaces utiles des différentes composantes du projet sont estimées comme suit :

Désignation	SHO en m²
a. Magasins pour pêcheurs et mareyeurs	520
b. Bloc sanitaire des pêcheurs	40
c. Un local de sauvetage	38
Total SHO utile	**598**

b) Plateforme aménagée

Avec la mise en place d'une plateforme et l'implantation de bornes de délimitation, une emprise complémentaire est prévue pour :

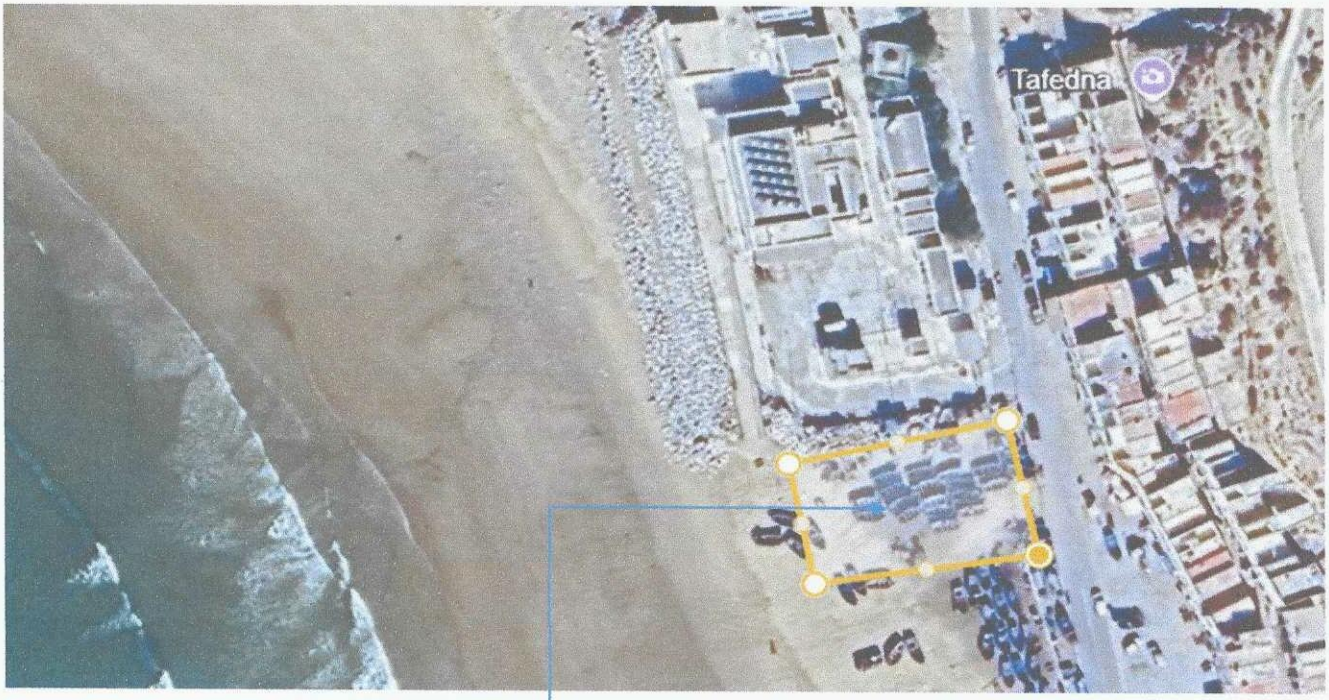
- Circulations,
- Espaces de manœuvre,

Ainsi, l'emprise totale du projet est estimée à **environ 1 000 m²**, correspondant à un **rectangle de 25 mètres par 40 mètres (25 m × 40 m)**.



Plan de situation de l'extension PDA Tafedna

a. Zone prévue pour l'extension



Zone du projet

b. Accès et situation de site Tafedna

Le site du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Tafedna est situé à environ 63 km au sud d'Essaouira, en direction d'Agadir, le long de la Route Nationale n° 1.

L'accès au site se fait par une route goudronnée de 13 km, à partir de l'embranchement situé au point kilométrique (PK 50), au croisement entre la Route Provinciale RP 2228 et la RN 1 reliant Essaouira à Agadir.

